

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
20 mai 2021  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-seizième année**

**Lettres identiques datées du 17 mai 2021, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris aujourd'hui pour attirer votre attention sur une lettre urgente que le Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, Riad Malki, a adressée aujourd'hui à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, Virginia Gamba, concernant les violations graves et systématiques des droits humains perpétrées par Israël, Puissance occupante, contre les enfants palestiniens dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et particulièrement en ce moment dans la bande de Gaza, et soulignant qu'il est impératif de mener des efforts sérieux pour faire respecter le droit international humanitaire et le droit des droits humains et assurer de toute urgence la protection des enfants palestiniens et du reste de la population civile palestinienne qui continue à souffrir terriblement de cette occupation illégale.

Nous réitérons nos appels constants au Conseil de sécurité pour qu'il s'acquitte des devoirs que lui impose la Charte des Nations Unies et agisse de toute urgence et de manière responsable afin de mettre un terme à cet assaut israélien, qui continue de faire des victimes et de détruire des vies humaines et de menacer la paix et la sécurité internationales. Quelque 198 Palestiniens, dont 58 enfants et 35 femmes, ont déjà été tués à Gaza par les forces d'occupation israéliennes depuis le début de cette agression le 10 mai, la majorité des enfants ayant moins de 10 ans, et plus de 1 300 ont été blessés, dont beaucoup sont dans un état critique.

Nous conjurons l'Assemblée générale également de se réunir de toute urgence pour faire face à cette crise, conformément au mandat que lui confère la Charte et à ses résolutions relatives à la question de Palestine, alors que nous cherchons collectivement à faire respecter le droit international pour mettre un terme à cette agression militaire israélienne afin de sauver la vie de civils innocents, en particulier les enfants et les femmes les plus vulnérables.



La présente lettre fait suite aux 718 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 15 mai 2021 (A/ES-10/864-S/2021/471), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,  
Observateur permanent de l'État de Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Riyad **Mansour**

---